

Attendez sur ce V 24

Amendement oral de l'exécutif

Concernant le vœu relatif à la création systématique des cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires *déposé par le groupe écologiste de Paris rattaché à la communication 2019 SG 50*

Nous proposons la modification suivante :

- Attendu n°2 : le paragraphe est supprimé

Le vœu amendé est donc proposé sous cette forme :

Conseil de Paris
Séance du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

Vœu relatif à la création systématique des cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires
rattaché à la 2019 SG 50 - Communication : Face à l'urgence climatique et aux pics de chaleur Paris déploie sa stratégie de "rafraîchissement urbain"

*déposé par Fatoumata Koné, David Belliard
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'inadaptation des écoles et lieux d'accueil de la petite enfance aux vagues de chaleur, et les situations très difficiles que cela génère, pour les enfants comme pour le personnel enseignant ;

Considérant la demande de la FCPE au gouvernement de mener un "véritable plan canicule pour les enfants", dont une des mesures proposées est de repenser l'architecture des écoles ;

Considérant l'initiative de création de "cours oasis" dans des écoles parisiennes, réalisée dans 3 cours d'écoles parisiennes ;

Considérant la construction prévue de nouvelles infrastructures scolaires et de petite enfance à Paris ;

Considérant par exemple, à ce Conseil, la délibération -2019 DCPA 13 - Construction d'une école polyvalente (8 classes) et d'une crèche multi-accueil (68 berceaux) - Secteur Gare de Lyon Daumesnil (12ème) - Objectif, programme de travaux, modalités de réalisation, autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives, qui prévoit la programmation suivante: "La construction d'un bâtiment comportant une école polyvalente de 8 classes avec une cour de récréation de 850 m², surmontée dans les étages supérieurs d'une crèche multi-accueil de 68 places et de deux logements de fonction" ;

Considérant que cette délibération ne mentionne pas la réalisation de la cour sur le modèle des cours oasis ;

Considérant par ailleurs la présence d'une pollution très importante dans de nombreuses écoles parisiennes, et le projet mené par la Ville d'installation de capteurs, qui a débuté avec l'installation de trois microcapteurs dans l'école La Fayette ;

Considérant le fait que les enfants sont un public particulièrement sensible aux effets des particules fines.

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, David Bellard et des élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que dans chaque nouvel établissement scolaire et de petite enfance la cour soit construite sur le modèle des cours oasis.

